

Questionnaire connaissance client

Personne physique

Document à compléter et à renvoyer avec votre dossier de souscription/adhésion

Voici notre Questionnaire Connaissance Client. Celui-ci est composé de plusieurs pages qui visent à vous informer sur notre société mais aussi à recueillir des informations pour mieux vous connaître et mieux appréhender votre projet patrimonial. Ainsi, nous pouvons nous assurer que les contrats que nous vous proposerons de souscrire et les supports d'investissement choisis correspondent bien à vos connaissances et à votre expérience en matière d'investissement, ainsi qu'à votre situation financière et votre capacité à subir des pertes, et à vos objectifs patrimoniaux, y compris leur tolérance au risque.

Ce Questionnaire Connaissance Client permet ainsi de vous accompagner dans votre démarche patrimoniale : il est important que vous nous communiquiez avec précision et sincérité l'ensemble des informations nous permettant de vous proposer un conseil adapté. Cette diligence est effectuée dans votre intérêt et la fourniture d'informations complètes et sincères est une condition nécessaire pour vous faire bénéficier d'un service de qualité. [Ce questionnaire est donc établi dans votre intérêt.](#)

Si votre situation (ou celle de votre foyer) évolue ou que vous souhaitez nous faire part d'informations complémentaires que vous estimez susceptibles d'affecter votre situation personnelle, nous vous invitons à nous contacter.

Si l'une des questions qui vous a été soumise vous a semblé équivoque ou imprécise, nos conseillers vous apporteront les précisions nécessaires afin d'y répondre de la manière la plus complète possible. Plus généralement, nous vous invitons à nous informer, tout au long de votre investissement, des modifications affectant votre situation personnelle.

Toute incohérence entre les réponses apportées ci-après nous conduira à vous les signaler afin de clairement identifier vos objectifs et vos besoins.

BESOIN D'INFORMATIONS ? D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

Nos conseillers sont à votre disposition par mail ou par téléphone pour vous aider dans votre démarche de souscription.

Sur rendez-vous, nous pouvons également vous accueillir dans nos bureaux.

13 rue d'Uzès, 75002 Paris

01 44 76 87 60

*Prix d'un appel local non surtaxé

www.assurancevie.com

INFORMATION CONCERNANT LE SOUSCRIPTEUR / ADHÉRENT

Identité

Veillez renseigner ci-après les informations personnelles du futur détenteur du contrat, y compris s'il est mineur. En présence d'un souscripteur / adhérent mineur ou d'un majeur placé sous un régime de protection juridique, veuillez aussi obligatoirement remplir l'annexe 1, située à la fin de ce document, concernant l'identification des représentants légaux.

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance Nationalité

Statut / Protection juridique

Majeur : Capable* Sous protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)

*Une personne capable dispose, juridiquement, de toutes ses capacités (physiques et mentales), et peut exercer ses droits et obligations.

Mineur : Sous administration légale* Émancipé Sous tutelle

*Un mineur est sous administration légale lorsque l'autorité parentale est assurée par ses deux parents ou l'un d'entre eux (en cas de veuvage par exemple).

IMPORTANT

Dans le cadre d'une co-souscription / co-adhésion, votre conjoint doit remplir l'annexe 2 située à la fin de ce document.

Coordonnées

Email Téléphone fixe Téléphone mobile

Adresse fiscale*

*Votre adresse fiscale est déterminée par la loi à partir de critères (lieu du foyer, lieu de vos intérêts économiques...). C'est ainsi celle où vous vous acquittez de vos obligations fiscales.

Adresse postale*
(si différente de votre adresse fiscale)

*L'adresse postale correspond à l'adresse où vous souhaitez recevoir votre courrier.

Obligations fiscales / Votre résidence fiscale (hors États-Unis d'Amérique) : Dans le cadre de la réglementation fiscale EAI (pour Échange Automatisé d'Informations), il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lesquels vous êtes considéré(e) comme résident(e) fiscal(e). À cet effet, merci de nous indiquer les pays / juridictions concernés, y compris la France.

Pays / Juridiction	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)*

*Si le Pays/Juridiction est la France, la fourniture du NIF n'est pas obligatoire. Pour la France, le NIF est composé de 13 chiffres, et est propre à chaque déclarant. Pour connaître votre numéro, vous devez vous reporter à votre dernier avis d'imposition (sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière) au niveau du bloc « Vos références » et du champ « Numéro fiscal ». Pour les mineurs, veuillez indiquer les NIF des deux parents.

Réglementation FATCA

Avez-vous la nationalité américaine ? Oui** Non

Êtes-vous considéré(e) comme résident(e) à des fins fiscales aux États-Unis d'Amérique (ex : détention de la green card) ? Oui** Non

**Si oui, merci de nous communiquer l'un de vos trois numéros d'identification américains (Sécurité Sociale (SSN), identification employeur (EIN), identification fiscale (ITIN)) :

N° :

J'ai connaissance qu'une réponse positive entraîne une déclaration auprès de l'administration fiscale américaine au titre des obligations qui incombent aux établissements financiers au regard de la réglementation FATCA. Tout changement de situation pouvant entraîner une évolution de mon statut, au regard de la réglementation FATCA, doit être communiquée dans les plus brefs délais.

INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUSCRIPTEUR / ADHÉRENT

Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée (PPE) ?

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante* pour le compte d'un état, y compris de l'état français ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Date de cessation

*Exemples de PPE : chef d'état, chef du gouvernement, membre de l'organe dirigeant d'un parti, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle, ambassadeur, membre d'un organe d'administration d'une entreprise publique...

Êtes-vous étroitement lié(e)* à une PPE (famille...) ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Lien avec cette personne

*Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire de Pacs ; les enfants, ainsi que leur conjoint ou leur partenaire de Pacs.

DÉTERMINATION DE VOTRE PROFIL INVESTISSEUR

C'est quoi le profil investisseur ?

Le profil investisseur est une série de questions sur notamment vos revenus, votre patrimoine, vos expériences et connaissances financières, et aussi votre sensibilité face à un risque de perte en capital.

Chaque réponse fournie rapporte des points. Le profil investisseur est déterminé en additionnant tous les points accumulés.

Les objectifs du profil investisseur

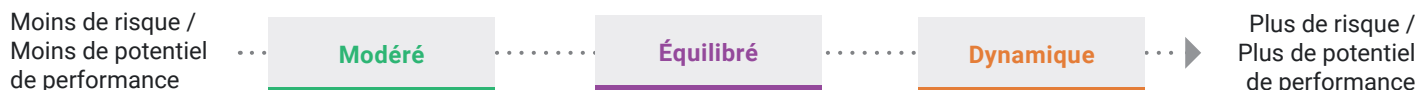
Le profil investisseur permet de vous accompagner dans le choix et la répartition de vos supports d'investissements (fonds en euros et supports en unités de compte). Il vous indique la composition appropriée de votre contrat.

Confronté aux autres informations portées à notre connaissance, votre profil investisseur permet à LUCYA de vous fournir un conseil approprié à votre situation personnelle et à vos besoins.

Ainsi la détermination de votre profil investisseur revêt un caractère important et s'inscrit dans votre intérêt.

Les profils investisseurs

Chez LUCYA, il existe 3 profils investisseurs qui sont adossés au contrat : « Modéré », « équilibré » et « Dynamique ». Ceux-ci peuvent être représentés de la façon suivante :



Pour une présentation plus complète, veuillez vous reporter au document intitulé «Rapport de conseil - Les profils investisseurs de LUCYA» qui accompagne votre dossier de souscription.

Bon à savoir

Si le détenteur du contrat est mineur, le formulaire du profil investisseur ci-après doit être rempli au niveau du foyer. En présence d'une adhésion / souscription conjointe, il convient de remplir un seul profil investisseur en tenant compte de la situation globale du couple.

Situation professionnelle

Statut : Salarié(e) (4pts) Travailleur Non Salarié (TNS) (3pts) Demandeur d'emploi (-2pts) Retraité(e) (0pt)
 Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e) (0pt) Autre (0pt)

Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)

Année prévisionnelle de départ à la retraite

Pour les personnes retraitées, veuillez reporter la date de départ à la retraite.

- Moins de 2 ans (-2pts)
 Entre 2 et 5 ans (2pts)
 Plus de 5 ans (6pts)
 Déjà retraité(e) (-2pts)

Situation familiale

Situation familiale : Célibataire (3pts) Union libre (4pts)
 Pacsé(e) (4pts) Marié(e) (4pts)
 Divorcé(e) (0pt) Veuf(ve) (0pt)

Si vous êtes marié(e), veuillez cocher votre régime matrimonial :
 Si vous êtes marié(e) sans contrat de mariage après le 1^{er} février 1966,
 veuillez cocher « Régime légal / Communauté réduite aux acquêts ».

- Régime légal / Communauté réduite aux acquêts
 Communauté réduite aux acquêts avec clause de préciput
 Séparation de bien
 Participation aux acquêts
 Communauté universelle
 Communauté universelle avec clause de préciput / attribution intégrale
 Communauté de meubles et acquêts

Nombre d'enfants

Veuillez les identifier :

Nom	Prénom	Date de naissance	Enfant à charge*
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

*D'un point de vue fiscal, les personnes à charge sont des personnes, autre que le contribuable et son conjoint, qui sont rattachées au foyer fiscal.

Si vous avez d'autres personnes rattachées à votre foyer fiscal (parent, frère, sœur...), veuillez les identifier :

Nom	Prénom	Lien familial

Nombre total de personnes rattachées au foyer fiscal : 0(6pts) 1(5pts) 2(4pts) 3(0pt) Plus de 3(-2pts)

Informations patrimoniales

Les valeurs doivent être déterminées au niveau du foyer si le souscripteur / adhérent est mineur.

Vos revenus et dépenses

Quels sont vos revenus annuels bruts (ou ceux du foyer dans le cadre d'un couple) ?

- Moins de 25 000 €(0pt) De 25 000 € à 50 000 €(1pt) De 50 000 € et 75 000 €(2pts) De 75 000 € à 100 000 €(3pts)
 De 100 000 € à 150 000 €(4pts) De 150 000 € à 300 000 €(5pts) Plus de 300 000 €(5pts)

Quelle est la source de ces revenus ?	%
Revenus professionnels	
Revenus financiers	
Revenus immobiliers	
BNC, BIC, BA	
Retraite	
Autres revenus	
TOTAL	

Quelle part de vos revenus consacrez-vous à vos dépenses régulières (loyer, remboursement d'emprunts, dépenses courantes telles que l'alimentation, les frais de scolarité, les fournisseurs d'énergie...)?

Cochez la case correspondant à votre situation		Points
Plus de 75 %	<input type="checkbox"/>	0pt
De 50 à 75 %	<input type="checkbox"/>	1pt
De 25 à 50 %	<input type="checkbox"/>	2pts
Moins de 25 %	<input type="checkbox"/>	3pts

Informations patrimoniales

Votre épargne

Quelle est votre capacité d'épargne annuelle ?

- Moins de 5 000 € (0pt) De 5 000 € à 10 000 € (2pts) De 10 000 € et 20 000 € (4pts) Plus de 20 000 € (6pts)

Envisagez-vous de réaliser une dépense dans les 18 prochains mois vous imposant de récupérer une partie substantielle de votre investissement ? Oui (0pt) Non (2pts)

Si oui, quel est le montant de cette dépense ? €

- Moins de 5 000 € De 5 000 € à 10 000 € De 10 000 € et 20 000 € Plus de 20 000 €

Votre patrimoine (ou celui du foyer si vous êtes en couple)

À combien estimez-vous votre épargne de précaution* ?

- Moins de 10 000 € (0pt) De 10 000 € à 30 000 € (1pt) De 30 000 € et 50 000 € (2pts) Plus de 50 000 € (3pts)

*Épargne constituée au fil de l'eau pour faire face notamment à des imprévus (ex : compte chèque, Livret A, LDDS, autres livrets).

À combien estimez-vous votre patrimoine financier hors épargne de précaution (ex : PEA, compte titres, assurance vie, actions non cotées...) ?

- Moins de 50 000 € (0pt) De 50 000 € à 100 000 € (1pt) De 100 000 € et 200 000 € (2pts)
 Plus de 200 000 € à 500 000 € (3pts) De 500 000 € à 1 000 000 € (4pts) Plus de 1 000 000 € (4pts)

À combien estimez-vous votre patrimoine immobilier hors emprunt (résidence principale, résidence secondaire, SCPI, SCI...) ?

- Aucun (0pt) Moins de 200 000 € (1pt) De 200 000 € à 500 000 € (2pts) De 500 000 € et 1 000 000 € (3pts)
 Plus de 1 000 000 € (3pts)

Avez-vous des emprunts immobiliers en cours ? Oui (0pt) Non (2pts)

Si oui, quel est le montant restant dû ? Moins de 200 000 € De 200 000 € à 500 000 € Plus de 500 000 €

Quel est le patrimoine total du foyer ? €

Quelle est l'origine du patrimoine du foyer ?

- Épargne /Revenus Cession d'actif(s) immobilier(s) Cession d'actif(s) professionnel(s)
 Succession /donation Cession d'actif(s) mobilier(s) Gains au jeu

Quelle est la répartition du patrimoine du foyer ?

- Immobilier %
 Portefeuille de valeurs mobilières (ex: actions et obligations détenues dans un compte-titre ou un PEA) %
 Placements bancaires (ex: livrets d'épargne) %
 Contrats d'assurance vie / capitalisation %
 Autre %

Votre projet d'investissement

Versement initial – Dans le cadre de votre adhésion / souscription chez LUCYA, quel est le montant du versement initial que vous envisagez de réaliser ? €

Versements programmés – Si vous souhaitez mettre en place des versements programmés :
Quelle serait la périodicité ? Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Pour quel montant ? €

Que représente cet investissement par rapport à votre patrimoine total ?

- Plus de 75 % (0pt) De 50 à 75 % (1pt) De 25 à 50 % (3pts) Moins de 25 % (5pts)

Important

Il est recommandé de diversifier ses placements et de garder des liquidités disponibles à tout moment pour faire face à une dépense imprévue.

Quel est l'objectif principal de cet investissement ? <i>Vous ne pouvez cocher qu'une seule case.</i>	Objectif principal	Points
Vous assurer des revenus immédiats		0pt
Vous constituer une réserve d'argent disponible		1pt
Préparer votre retraite		2pts
Vous constituer un capital à long terme		3pts
Transmettre un capital à votre décès		3pts

Avez-vous des objectifs secondaires dans le cadre de cet investissement ? <i>Si oui, vous pouvez cocher une ou plusieurs cases.</i>	Objectifs secondaires
Vous assurer des revenus immédiats	
Vous constituer une réserve d'argent disponible	
Préparer votre retraite	
Vous constituer un capital à long terme	
Transmettre un capital à votre décès	

Quelle est la durée d'investissement envisagée* ?

*Pendant combien de temps estimez-vous ne pas avoir besoin de l'argent que vous allez investir ?

- Moins de 2 ans (0pt) De 2 à 5 ans (1pt) De 5 à 8 ans (2pts) Plus de 8 ans (4pts)

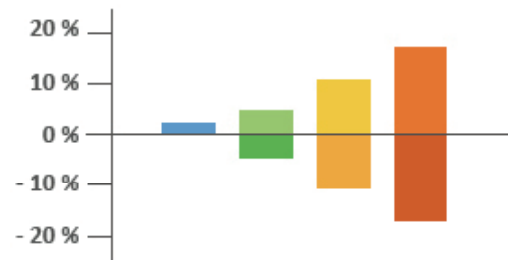
Important

Veillez vous assurer que l'horizon de placement soit cohérent avec l'objectif de votre contrat.

Quelles variations pouvez-vous accepter concernant l'investissement que vous souhaitez réaliser ?

- Portefeuille A (la performance peut être négative en termes réel si l'inflation est supérieure à la performance enregistrée) (0pt)
- Portefeuille B (6pts)
- Portefeuille C (12pts)
- Portefeuille D (24pts)

Performances de 4 portefeuilles



Exemple de lecture : le portefeuille C (couleur jaune), affiche une amplitude de performance ou de perte de -10 % à +10 %

Avertissement

Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital partielle ou totale. Sachant que les supports d'investissement affichant un potentiel de performance élevé présentent un risque de perte en capital élevé.

Si la valeur de votre investissement subissait une baisse plus importante qu'envisagée, quelle serait votre première réaction ?

- Je récupérerais mon investissement : je veux pouvoir dormir tranquille (0pt)
- Je ne serais pas satisfait(e) : j'attendrais un peu et si la situation ne s'améliorait pas, je m'en séparerais (6pts)
- Cela ne me poserait pas de problème : les marchés sont imprévisibles (12pts)
- Je penserais à augmenter mon investissement : cela pourrait être une opportunité ! (24pts)

Votre expérience financière et vos connaissances

Quelles sont vos connaissances et votre expérience dans les produits financiers ?

	Je connais les principales caractéristiques et les risques associés	J'ai déjà investi au cours des trois dernières années
Fonds en euros	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 1pt
Actions ou obligations	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 3pts
OPCVM (fonds actions, fonds obligataires, fonds mixtes)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 3pts
Supports immobiliers (SCPI, OPCI, SCI)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 2pts
Trackers/ETF (fonds indiciels)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 3pts
Produits structurés (EMTN, fonds à formule...)	<input type="radio"/> 1pt	<input type="radio"/> 4pts
Aucun	<input type="radio"/> 0pt	<input type="radio"/> 0pt
Score	.../ 6	.../ 16
SCORE TOTAL À PRENDRE EN COMPTE POUR DÉTERMINER VOTRE PROFIL INVESTISSEUR		.../ 22

Votre expérience financière et vos connaissances - suite

Si vous avez déjà investi dans un des produits financiers (cf. question précédente), veuillez remplir le tableau suivant :

PERTES	GAINS
Avez-vous déjà subi des pertes ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Avez-vous déjà réalisé des gains ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si oui, de quelle ampleur ? <input type="radio"/> De 0 à -5 % <input type="radio"/> De -6 à -10 % <input type="radio"/> De -11 % à -20 % <input type="radio"/> Supérieure à -20 %	Si oui, de quelle ampleur ? <input type="radio"/> De 0 à +5 % <input type="radio"/> De +6 à +10 % <input type="radio"/> De +11 % à +20 % <input type="radio"/> Supérieure à +20 %
Si oui, quelle a été votre réaction face à ces pertes ? <input type="radio"/> Les pertes étaient trop importantes, j'ai vendu (1pt) <input type="radio"/> J'ai patienté, considérant que les marchés pouvaient remonter, et partant du principe que « tant que je n'ai pas vendu, je n'ai rien perdu » (2pts) <input type="radio"/> J'ai réinvesti, pour profiter de la baisse des marchés ! (3pts)	Si oui, quelle a été votre réaction face ces gains ? <input type="radio"/> J'ai vendu pour récupérer l'intégralité des gains (1pt) <input type="radio"/> J'ai patienté, considérant que les marchés pouvaient continuer de se valoriser (2pts) <input type="radio"/> J'ai réinvesti, les marchés ayant encore du potentiel (3pts)

Si vous avez déjà investi dans un des produits financiers (cf. question précédente), quel mode de gestion avez-vous retenu ?

- En gestion pilotée – Je délègue à des professionnels de la finance la sélection et la gestion des supports d'investissement (2pts)
- En gestion libre – Je sélectionne moi-même les supports, je réalise les investissements et je les gère en toute autonomie (4pts)

Quiz - Vos connaissances financières

Un support en unités de compte (OPCVM, trackers/ETF, SCPI...) présente-t-il un risque de perte en capital ?

- Oui (2pts) Non (0pt)

Plus votre horizon de placement est long, plus la part de votre investissement en unités de compte peut être élevée ?

- Oui (2pts) Non (0pt)

Plus le support en unités de compte affiche un risque élevé, plus l'espérance de rendement est élevée ?

- Oui (2pts) Non (0pt)

Critères ESG

Êtes-vous susceptible d'être intéressé par l'investissement durable, des critères ESG ?

- Oui Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères environnementaux ?

- Oui Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères sociaux ?

- Oui Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères de gouvernance ?

- Oui Non

Êtes-vous prêt à accepter des performances moindres en cas d'investissements ESG ?

- Oui Non

Détermination de votre profil investisseur

Pour connaître votre profil investisseur, veuillez additionner tous les points correspondants à vos réponses de la page 4 à la page 7.

Total des points obtenus

Mon profil investisseur est : Modéré Équilibré Dynamique

Barème de points

De 0 à 52 points => Profil Modéré
De 53 à 90 points => Profil Équilibré
De 91 à 146 points => Profil Dynamique

Validation de votre profil investisseur

Veillez cocher une des deux cases

J'accepte de suivre le profil investisseur conseillé par LUCYA (reportez le nom du profil calculé à la page 7)

J'atteste que le profil de risque théorique de l'allocation décrite précédemment correspond à mes besoins. Je m'engage à informer à LUCYA de tout changement dans mes objectifs d'investissement et de situation qui serait notamment susceptible de modifier mon profil investisseur.

Je ne souhaite pas suivre le profil investisseur et les allocations qui en résultent conseillés par LUCYA.

Je reconnais que la composition du portefeuille que je vais retenir peut être inappropriée à mes objectifs et besoins. L'allocation d'actifs peut ainsi présenter une espérance de rendement plus faible ou un niveau de risque plus important que l'allocation qui m'avait été initialement conseillée. Ainsi, je prends note que les montants investis sur les supports en unités de compte (OPCVM, trackers, SCPI, SCI...) ne sont pas garantis en capital, mais sujets à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers et immobiliers.

VALIDATION DU CONTRAT

Vous devez désormais choisir le nom du contrat auquel vous souhaitez souscrire / adhérer. Pour vous aider, vous trouverez en annexe 3 les familles de produits distribuées par LUCYA (assurance vie, PER...) avec pour chacune d'elles, les noms des contrats que nous commercialisons. N'hésitez pas à contacter nos conseillers pour vous aider dans cette démarche.

Le choix de votre contrat

Je souhaite souscrire / adhérer au contrat (renseignez ici le nom du contrat distribué par LUCYA via Assurancevie.com)

Important

Sachez que votre choix de contrat et sa composition seront dans tous les cas soumis au contrôle des équipes de conseillers de LUCYA. Celles-ci vont en effet vérifier la cohérence des réponses que vous nous avez fournies et s'assurer que le contrat choisi et sa composition sont bien appropriés à vos objectifs et vos besoins. Sachez aussi qu'après avoir souscrit / adhéré, vous disposez de la faculté de changer d'avis dans un délai de 30 jours qui court à compter de la date de réception des conditions particulières ou du certificat d'adhésion de votre contrat.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent /
souscripteur (y compris du mineur
s'il a plus de 12 ans)

Signature du co-adhérent /
co-souscripteur

Signature des représentants légaux
(mère et père) si le souscripteur /
adhérent est mineur ou un majeur
protégé

IDENTITÉ DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Dans quelles situations faut-il remplir cette annexe ?

- ▶ Lorsque le souscripteur / adhérent du contrat est un enfant mineur.
- ▶ Lorsque le souscripteur / adhérent du contrat est une personne majeure placée sous un régime de protection juridique (tutelle, curatelle...).

1^{er} représentant légalCivilité : Madame MonsieurNom d'usage Prénom(s)

Lien avec l'adhérent / souscripteur du contrat

- Parent
- Famille
- Autre, précisez :

Coordonnées

E-mail Téléphone fixe Téléphone mobile

Profession

Statut :

- Salarié(e)
- Travailleur Non Salarié (TNS)
- Demandeur d'emploi
- Retraité(e)
- Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e)
- Autre

*Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)*2^e représentant légalCivilité : Madame MonsieurNom d'usage Prénom(s)

Lien avec l'adhérent / souscripteur du contrat

- Parent
- Famille
- Autre, précisez :

Coordonnées

E-mail Téléphone fixe Téléphone mobile

Profession

Statut :

- Salarié(e)
- Travailleur Non Salarié (TNS)
- Demandeur d'emploi
- Retraité(e)
- Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e)
- Autre

Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)

CO-SOUSCRIPTION / CO-ADHÉSION

C'est quoi au juste la co-souscription / co-adhésion ?

Pour faciliter la transmission d'un capital, un contrat d'assurance vie peut être co-souscrit / co-adhéré par un couple marié. Les conjoints sont alors à la fois co-souscripteurs (co-adhérents) et co-assurés du contrat. Lors de la souscription/adhésion, les époux pourront prévoir un dénouement du contrat au premier ou au second décès (situation plus restrictive qui s'adresse à un couple marié sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant, ou à

un régime légal avec clause de préciput désignant le contrat). Le contrat devra être alimenté par des fonds communs du couple.

La co-souscription / co-adhésion implique une gestion commune du contrat. L'accord des deux époux sera alors nécessaire pour effectuer toutes les opérations de gestion du contrat (versements, rachats, arbitrages, désignation du ou des bénéficiaire(s)...).

Identité du co-souscripteur / Co-adhérent

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance Nationalité

Statut / Protection juridique

Majeur : Capable* Sous protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)

*Une personne capable dispose, juridiquement, de toutes ses capacités (physiques et mentales), et peut exercer ses droits et obligations.

Coordonnées du co-souscripteur / Co-adhérent

Email Téléphone fixe Téléphone mobile

Adresse fiscale*

*Votre adresse fiscale est déterminée par la loi à partir de critères (lieu du foyer, lieu de vos intérêts économiques...). C'est ainsi celle où vous vous acquittez de vos obligations fiscales.

Adresse postale*
(si différente de
votre adresse
fiscale)

*L'adresse postale correspond à l'adresse où vous souhaitez recevoir votre courrier.

Obligations fiscales / Votre résidence fiscale (hors États-Unis d'Amérique) :
Dans le cadre de la réglementation fiscale EAI (pour Échange Automatisé d'Informations), il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lesquels vous êtes considéré(e) comme résident(e) fiscal(e). À cet effet, merci de nous indiquer les pays / juridictions concernés, y compris la France.

Pays / Juridiction	Numéro d'Identification Fiscale (NIF)*

*Si le Pays/Juridiction est la France, la fourniture du NIF n'est pas obligatoire. Pour la France, le NIF est composé de 13 chiffres, et est propre à chaque déclarant. Pour connaître votre numéro, vous devez vous reporter à votre dernier avis d'imposition (sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière) au niveau du bloc « Vos références » et du champ « Numéro fiscal ». Pour les mineurs, veuillez indiquer les NIF des deux parents.

Réglementation FATCA

Avez-vous la nationalité américaine ? Oui** Non

Êtes-vous considéré(e) comme résident(e) à des fins fiscales aux États-Unis d'Amérique (ex : détention de la green card) ? Oui** Non

**Si oui, merci de nous communiquer l'un de vos trois numéros d'identification américains (Sécurité Sociale (SSN), identification employeur (EIN), identification fiscale (ITIN)) :

N° :

J'ai connaissance qu'une réponse positive entraîne une déclaration auprès de l'administration fiscale américaine au titre des obligations qui incombent aux établissements financiers au regard de la réglementation FATCA. Tout changement de situation pouvant entraîner une évolution de mon statut, au regard de la réglementation FATCA, doit être communiquée dans les plus brefs délais.

Situation familiale du co-souscripteur / Co-adhérent

Nombre d'enfants

Veillez identifier uniquement ceux qui ne sont pas communs au couple :

Nom	Prénom	Date de naissance	Enfant à charge*
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	/...../.....	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

*D'un point de vue fiscal, les personnes à charge sont des personnes, autre que le contribuable et son conjoint, qui sont rattachées au foyer fiscal.

Situation professionnelle du co-souscripteur / Co-adhérent

Statut : Salarié(e) (4pts) Travailleur Non Salarié (TNS) (3pts) Demandeur d'emploi (-2pts) Retraité(e) (0pt)
 Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e) (0pt) Autre (0pt)

Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)

Année prévisionnelle de départ à la retraite

Pour les personnes retraitées, veuillez reporter la date de départ à la retraite

Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée (PPE) ?

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante* pour le compte d'un état, y compris de l'état français ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Date de cessation

*Exemples de PPE : chef d'état, chef du gouvernement, membre de l'organe dirigeant d'un parti, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle, ambassadeur, membre d'un organe d'administration d'une entreprise publique...

Êtes-vous étroitement lié(e)* à une PPE (famille...) ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Lien avec cette personne

*Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire de Pacs ; les enfants, ainsi que leur conjoint ou leur partenaire de Pacs.

LES CONTRATS DISTRIBUÉS

Règles fiscales en vigueur au 01/10/2020

Via son site inter net Assurancevie.com, LUCYA distribue 4 grandes familles de contrats (assurance vie, PER...). Pour chacune d'elles vous pouvez prendre connaissance de ses principaux objectifs, de ses points forts et points faibles et du nom des contrats que nous distribuons.

Les contrats d'Assurance vie

Pour épargner en toute liberté dans un cadre fiscal privilégié

Les contrats d'assurance vie ont la particularité d'être souples, accessibles et de répondre à de nombreux objectifs (valoriser une épargne, financer un achat immobilier, percevoir des revenus complémentaires pour sa retraite, protéger le conjoint survivant) tout en bénéficiant d'une fiscalité spécifique et privilégiée.

Les contrats d'assurance vie distribués :

LUCYA by AXA (AXA France Vie), **LUCYA Cardif** (Cardif Assurance Vie), **LUCYA Abeille** (Abeille Vie), **Puissance Avenir** (Suravenir), **Puissance Sélection** (Generali Vie)

Les points forts	Les points faibles
Vous épargnez à votre rythme	Les prélèvements sociaux sont dus annuellement sur les gains des fonds en euros
Vous pouvez effectuer des retraits à tout moment	La rédaction de la clause bénéficiaire doit être soignée
Vous bénéficiez d'une fiscalité allégée en cas de retraits et lors de votre décès	L'assurance vie ne se transfère pas d'une compagnie d'assurance à une autre

À savoir

Vous pouvez détenir autant de contrats d'assurance vie que vous le souhaitez. Cela peut par exemple vous permettre d'adapter leur stratégie d'investissement à chacun de vos projets (selon la durée restant à courir avant leur réalisation, les objectifs fixés, etc.).

Le Plan d'Épargne Retraite (PER)

Pour défiscaliser tout en préparant sa retraite

Le PER (Plan d'épargne retraite) individuel permet de se constituer un complément de revenus pour sa retraite tout en baissant la pression fiscale durant la vie active.

Les PER distribués par LUCYA :

Lucya Cardif PER (Cardif Retraite), **LUCYA Abeille PER** (Abeille Retraite Professionnelle), **Suravenir PER** (Suravenir)

Les points forts	Les points faibles
Aucune contrainte de versement après l'adhésion	Les rachats, même partiels, avant la retraite ne sont possibles que dans certains cas définis par la loi
Déduction des versements sur le revenu imposable dans la limite d'un plafond	Ce type de contrat peut se révéler inapproprié pour les adhérents dont la tranche marginale impactée est inférieure à 30%
Sortie possible en capital au moment du départ à la retraite ou par anticipation en cas d'acquisition de la résidence principale notamment	Une pression fiscale qui peut être importante en cas de sortie en capital en une seule fois lors de la retraite

Important

Il est possible d'associer au compartiment individuel de votre PER les compartiments collectifs ou catégoriels, constitués par l'épargne salariale et d'entreprise. Toutefois, ces compartiments ne peuvent être alimentés que par transfert chez LUCYA.

LES CONTRATS DISTRIBUÉS PAR LUCYA (suite)

Règles fiscales en vigueur au 01/10/2020

Le contrat de Capitalisation

L'outil d'excellence pour anticiper la transmission de son patrimoine

Le contrat de capitalisation est un outil d'optimisation patrimoniale qui ressemble à bien des égards à l'assurance vie, surtout au niveau de la gestion du contrat et de la fiscalité en cas de rachats. Mais il a la particularité de pouvoir faire l'objet d'une donation du vivant de l'assuré. À défaut, lors de son décès, ce contrat réintègre la succession.

Le contrat de capitalisation distribué par LUCYA : Puissance Avenir Capitalisation (Survénir)

Les points forts	Les points faibles
Vous épargnez à votre rythme	Les prélèvements sociaux sont dus annuellement sur les gains des fonds en euros
Vous pouvez effectuer des retraits à tout moment	Le contrat de capitalisation ne se transfère pas d'une compagnie d'assurance à une autre
Le contrat de capitalisation peut faire l'objet d'une donation du vivant de l'assuré	Lors du décès de l'assuré, le contrat de capitalisation entre dans l'actif successoral

Important

Le contrat de capitalisation constitue également un bon réceptacle pour le remploi de fonds démembrés (reçus dans le cadre d'un héritage par exemple)

Rapport de conseil

(Établi en application de l'article L.522-2-I du Code des assurances)

Le présent rapport est établi en application de l'article L.522-2-I du Code des assurances. Il a pour objet de vous expliquer les principales raisons qui conduisent LUCYA à considérer que son conseil de mettre en place l'allocation présentée est appropriée au regard de vos objectifs et de votre situation particulière en ce qui concerne la durée d'investissement recherchée, vos connaissances et votre expérience, ainsi que votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte.

Vous connaissez ainsi les raisons qui motivent notre conseil.

Ce rapport est établi sur la seule base des informations que vous nous avez transmises. Il est essentiel, et dans votre intérêt, pour que nous puissions fournir un service de qualité, que les informations que vous nous avez communiquées soient complètes et sincères. Pensez à nous signaler toute modification significative de votre situation personnelle.

Nous rappelons que le conseil est un conseil dit de « niveau 1 » au sens de la réglementation et qu'il est fourni à titre « non-indépendant », toujours au sens de la réglementation, nous autorisant à procéder à une évaluation des actifs non soumise aux conditions de taille et de diversification exigées par la réglementation au titre des conseils dits « indépendants ».

Chez nous, vous choisissez librement et de manière autonome, le contrat d'assurance que vous souhaitez souscrire, sans que nous ne soyons en charge d'un travail d'analyse comparative personnalisée des solutions référencées (LUCYA ne fournit pas de conseil dit de « niveau 2 »).

Dans le cadre du contrat que vous aurez sélectionné, Lucya vous accompagne pour vous conseiller l'allocation que nous estimons être la plus appropriée au regard de votre profil investisseur.

Bon à savoir

Vous faites partie du marché cible relatif à ce contrat d'assurance.

Les indications présentées sont établies sur la base des profils établis par LUCYA à partir de ses outils et procédures internes. Si vous souhaitez suivre la recommandation, votre attention est attirée sur l'importance de l'exécuter dans un délai raisonnable afin qu'elle soit réalisée dans des conditions identiques à celles qui ont été examinées par Lucya lors de ses analyses. Dans l'hypothèse où vous auriez une quelconque interrogation quant à la compréhension de cette recommandation, aux risques qu'elle comporte ou son adéquation à votre situation personnelle, ou si elle vous semble plus généralement équivoque, prenez immédiatement contact avec LUCYA.

Nous vous rappelons que...

Les unités de compte comportent un risque de perte en capital. Il n'existe pas de garantie en capital des sommes investies sur ces supports. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers.

Les supports en unités de compte peuvent être très différents les uns des autres en termes de risques. Si les unités de compte comportent un risque de perte en capital, il convient toutefois d'avoir à l'esprit que toutes unités de compte ne riment pas forcément avec risque élevé. Ceci se justifie par le fait que la gamme de supports référencés au sein des contrats est très large et variée. Et les stratégies d'investissement diverses. Avant d'investir dans un support en unités de compte, vous devez ainsi impérativement prendre connaissance du Document d'Informations Clés (DIC) ou du Document d'Informations Spécifiques (DIS) et de la documentation contractuelle de ce support. Il indique le risque lié à chaque support en unités de compte.

En investissant sur des supports en unités de compte, la performance de vos investissements peut varier à la hausse comme à la baisse.

Le rendement n'est pas garanti, et contrairement aux fonds en euros, les unités de compte ne comportent pas d'effet dit « cliquet », au terme duquel les intérêts générés annuellement par le fonds sont définitivement acquis à l'assuré.

Le Document d'Informations Clés (DIC) et le DIS (Document d'Informations Spécifiques) des supports en unités de compte contiennent de nombreuses informations importantes et à bien appréhender avant de réaliser un investissement (stratégie, frais, performances, risques ...). Nous vous invitons à y porter toute votre attention.

Les supports en unités de compte sont des investissements à long terme (>8 ans).

Besoin d'informations ? D'un accompagnement ?

Nos conseillers sont à votre disposition par mail ou par téléphone pour vous aider dans votre démarche de souscription.

Sur rendez-vous, nous pouvons également vous accueillir dans nos bureaux.

13 rue d'Uzès, 75002 Paris

01 44 76 87 60

*Prix d'un appel local non surtaxé

www.assurancevie.com

C'est quoi le profil investisseur ?

Le profil investisseur permet de vous accompagner dans le choix et la répartition de vos supports d'investissements (fonds en euros et supports en unités de compte). Il vous indique la composition appropriée de votre contrat, en s'appuyant notamment sur vos expériences et connaissances financières, votre objectif patrimonial, mais aussi votre sensibilité face à un risque de perte en capital.

Confronté aux autres informations portées à notre connaissance, votre profil investisseur permet à Lucya de vous fournir un conseil approprié à votre situation personnelle et à vos besoins.

Ainsi la détermination de votre profil investisseur revêt un caractère important et s'inscrit dans votre intérêt.

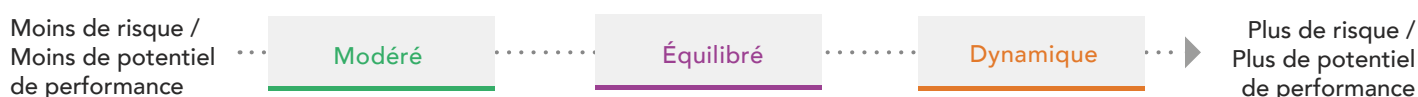
Bon à savoir

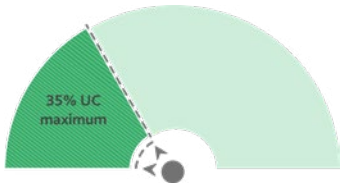

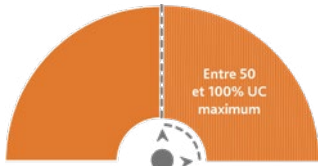
Le profil investisseur n'est pas figé dans le temps !

Il est déterminé lors de votre demande de souscription et peut être amené à évoluer durant la vie du contrat. C'est le cas par exemple si un événement personnel majeur venait à se manifester (promotion professionnelle, chômage, divorce, naissance d'enfants...). Lucya peut également vous demander de mettre à jour votre profil investisseur si le contrat a fait l'objet d'un mouvement significatif (à l'occasion d'un versement, d'un arbitrage ou d'un rachat) ou si vous souhaitez modifier votre contrat dans le cadre de situations bien précises (mise en place d'une gestion pilotée ou sous mandat, option pour le bonus de rendement du fonds en euros).

Les profils investisseurs

Chez LUCYA, il existe 3 profils investisseurs qui sont adossés au contrat : « Modéré », « Équilibré » et « Dynamique ». Ceux-ci peuvent être représentés de la façon suivante :



	Profil investisseur Modéré	Profil investisseur Équilibré	Profil investisseur Dynamique
Votre objectif	Vous acceptez que vos investissements génèrent un rendement faible voire très faible. En contrepartie, le risque de perte en capital est limité voire nul.	Vous recherchez une performance qui allie sécurité et rendement de vos investissements en contrepartie d'une prise de risque cohérente avec votre objectif de performance (faible voire élevée).	Vous acceptez de prendre un risque très élevé de perte en capital pour aller chercher un potentiel de performance très élevé. Vous souhaitez investir sur le très long terme.
Composition de votre contrat	La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est sécurisée sur le fonds en euros. Dans une logique de diversification, une part minoritaire peut être investie sur des supports en unités de compte exposés aux marchés financiers et/ou immobiliers.	La quote-part de fonds en euros représente entre 40 et 70% de vos investissements. Le solde est constitué de supports en unités de compte exposés aux marchés financiers ou immobiliers.	La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est réalisée sur des supports en unités de compte ayant un indicateur de risque élevé voire très élevé. La quote-part de fonds en euros peut être minoritaire voire inexistante.
Part de supports en Unités de Compte (UC) cible			
Aide à l'investissement	<u>1 2 3 4 5 6 7</u> Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 1/7 et 4/7.	<u>1 2 3 4 5 6 7</u> Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 1/7 et 5/7.	<u>1 2 3 4 5 6 7</u> Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 3/7 et 7/7.
Les précisions de Lucya	La présence minoritaire de supports en unités de compte vous permet d'espérer une performance plus élevée que si vous n'investissiez que sur le fonds en euros. Nous vous recommandons de privilégier le fonds en euros et des supports en unités de compte ayant un indicateur de risque modéré, afin que le risque global de perte en capital soit contenu.	La part investie dans des supports en unités de compte vous permet d'aller chercher un certain niveau de performance en contrepartie d'un risque de perte en capital. Néanmoins, la présence d'une poche investie sur le fonds en euros amortit ce risque de perte en capital inhérent aux unités de compte. Le fonds en euros permet en effet de sécuriser le capital, sans toutefois pouvoir espérer un potentiel de performance élevé.	Au travers de vos investissements, vous recherchez, avec le profil « Dynamique », une espérance de gains très élevée. En contrepartie, vous vous exposez également à un risque très significatif de perte en capital. Le profil «Dynamique» est le profil investisseur le plus risqué de Lucya. Du fait du risque très élevé de perte en capital inhérent aux supports ayant un indice de risque fort, nous vous recommandons de diversifier vos investissements et de respecter votre horizon de placement (supérieur à 8 ans).

Le SRI, c'est facile !

Chaque support d'investissement affiche un indicateur de risque/performance standardisé que l'on appelle SRI (pour indicateur synthétique de risque en français) dont l'échelle de valeur est comprise entre 1 et 7. Il s'agit d'un outil financier qui va vous aider à analyser, comparer et sélectionner vos supports, sachant que plus son niveau est élevé, plus le risque associé au fonds est important. Mais en contrepartie le potentiel de performance de ce fonds est significatif.

Où trouver cet indicateur de risque ? Cet indicateur est à la disposition de tous. Concrètement, les supports d'investissement disposent d'un mode d'emploi que l'on appelle Document d'Informations Clés (DIC) pour les OPCVM, et « DIS » (Document d'Informations Spécifiques) pour les supports immobiliers et les fonds en euros. Et le SRI se trouve dans ces documents.

Chez Lucya, on vous simplifie la vie ! Sur notre site internet, dans la rubrique « Les supports », vous pouvez connaître la liste des supports de votre contrat selon le SRI sélectionné. Dans cette même rubrique, vous pouvez consulter les DIC et les DIS.

Quel indicateur de risque pour chaque grande classe d'actifs ?

Nous souhaitons tout d'abord attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit d'exemples à partir d'un univers d'investissement très large. Tous les contrats ne référencent pas forcément les fonds cités ci-après.

Les fonds en euros

Les fonds en euros affichent un indicateur de risque de 1/7. Notez que de plus en plus de fonds en euros restreignent leur accès en conditionnant un investissement en unités de compte.

Les fonds immobiliers

Les SCPI et SCI affichent dans une très large majorité un indicateur de 3/7. Quelques-uns de ces supports, à la marge, ont un indicateur de 2/7. Les OPCI présentent un niveau de risque de 4/7.

Les fonds obligataires

Ces fonds affichent un indicateur compris entre 2/7 pour les plus défensifs et 4/7 pour ceux qui ont une stratégie plus offensive (ex : obligations à haut rendement, obligations émises sur les marchés émergents...).

Les fonds diversifiés

Les fonds diversifiés, qui investissent à la fois dans des actions, des obligations et du monétaire, dans des proportions variables, sont essentiellement présents dans le niveau de risque 4/7. Mais certains peuvent afficher un niveau de 3/7 pour les plus sécuritaires, ou bien encore de 5/7 pour les plus offensifs.

Les fonds actions

Selon leur stratégie, le niveau de risque des fonds actions s'échelonne entre 5 et 7/7.

Les trackers / ETF

En fonction du type d'indice répliqué par le support et la présence ou non d'un effet de levier (majoration de la performance), les trackers (appelés aussi ETF) ont un indicateur de risque qui varie de 2 à 7/7.

Bon à savoir

Veillez à bien respecter votre profil investisseur !

Si l'allocation d'actifs que vous avez sélectionnée n'est pas compatible avec votre profil et la répartition que nous vous avons conseillée, cela signifie que l'investissement est susceptible de ne pas être approprié au regard de votre situation personnelle. Ces supports peuvent ne pas être cohérents au regard de votre situation personnelle et vous exposer notamment à un risque de perte qui serait inapproprié compte tenu de vos besoins et de votre expérience.

En application de la réglementation, LUCYA vous informera sur les risques auxquels vous vous exposeriez en procédant à de tels investissements, qui ne suivent pas la préconisation qui vous a été adressée.

Nos conseillers se tiennent à votre entière disposition pour envisager une autre allocation ou plus généralement discuter de ce qui précède.

Besoin d'informations ? D'un accompagnement ?

Nos conseillers sont à votre disposition par mail ou par téléphone pour vous aider dans votre démarche de souscription.

Sur rendez-vous, nous pouvons également vous accueillir dans nos bureaux.

13 rue d'Uzès, 75002 Paris

01 44 76 87 60

*Prix d'un appel local non surtaxé

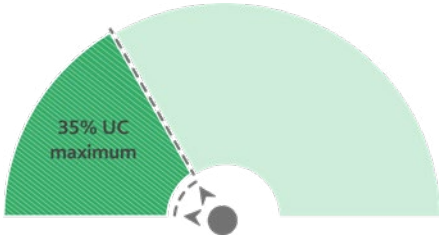

www.assurancevie.com

Les unités de compte comportent un risque de perte en capital. Il n'existe pas de garantie en capital des sommes investies sur ces supports. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et/ou immobiliers.

LE PROFIL INVESTISSEUR « MODÉRÉ »¹

Notre conseil : le profil investisseur «Modéré»

Le profil investisseur « Modéré » se caractérise par l'allocation patrimoniale suivante :

Composition de votre contrat	La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est sécurisée sur le fonds en euros. Dans une logique de diversification, une part minoritaire peut être investie sur des supports en unités de compte exposés aux marchés financiers et/ou immobiliers.
Part de supports en Unités de Compte (UC) cible	 Un diagramme circulaire semi-circulaire est divisé en deux sections. La section à gauche, qui représente 35% du total, est remplie d'un motif de lignes verticales et est étiquetée "35% UC maximum". La section à droite est un espace blanc vide. Une aiguille de cadran est positionnée à la limite de la section hachurée.
Aide à l'investissement	 Un indicateur de risque (SRI) est représenté par une barre horizontale divisée en sept segments numérotés de 1 à 7. Les segments 1, 2, 3 et 4 sont soulignés en vert, indiquant la plage recommandée. Les segments 5, 6 et 7 sont grisés. <p>Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 1/7 et 4/7.</p>

Pourquoi nous estimons que le profil investisseur «Modéré» est fait pour vous ?

Notre conseil est motivé par le fait qu'une allocation d'actifs de votre contrat significativement investie sur le fonds en euros avec une part minoritaire de supports en unités de compte, dont l'indicateur de risque est compris entre 1 et 4, est cohérente avec votre situation personnelle et les besoins que vous exprimez, ainsi qu'avec votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte, dont vous nous avez fait part.

Le profil investisseur « Modéré » se caractérise par une faible proportion de supports en unités de compte et un investissement significatif sur le fonds en euros, dont le capital est sécurisé.

Pour information, un investissement très significatif sur des supports en unités de compte, d'une manière générale, est réservé à des investisseurs disposant d'une capacité d'épargne, de revenus ou d'un patrimoine importants, souhaitant épargner à moyen ou long terme, recherchant du rendement et acceptant en contrepartie de s'exposer à un risque de perte plus important que sur le fonds en euros et disposant d'une bonne compréhension et expérience des supports en unités de compte.

Portrait robot du profil investisseur « Modéré »

Votre situation personnelle et familiale (dont notamment votre âge, le nombre d'enfants à votre charge ou votre régime matrimonial) est cohérente au regard d'un investissement sur les unités de compte à hauteur de 35 % maximum.

■ Votre objectif en termes de recherche de performance et votre niveau d'acceptation d'amplitude de performance (de -5 % à +5 %) sont compatibles avec une allocation d'actifs fortement investie sur le fonds en euros.

■ Vous souhaitez conserver votre placement pour une durée d'au moins 5 ans, de sorte qu'une proportion d'unités de compte jusqu'à 35 % est appropriée à votre horizon de placement. Par ailleurs, votre niveau de tolérance face au risque de perte ne permet pas un investissement plus important sur les unités de compte.

■ Vous souhaitez investir pour satisfaire des objectifs de moyen terme, ce qui est approprié au regard d'un investissement minoritaire sur les unités de compte ayant un indicateur de risque compris entre 1 et 4.

■ Le degré d'aversion au risque dont vous nous avez fait part est approprié à une exposition significative au fonds en euros notamment dans la mesure où vous estimez qu'une baisse des marchés plus importante que prévue ne vous satisferait pas, vous obligeant à vous séparer de l'investissement si la situation ne s'améliorait pas.

■ Vos bonnes connaissances financières sur le fonds en euros et sur quelques supports financiers ainsi que votre expérience en matière d'investissement sur le fonds en euros et sur quelques supports financiers peu volatils, sont cohérentes avec une composition du portefeuille investie massivement en fonds en euros.

■ Un investissement réalisé de façon minoritaire sur les unités de compte au profit du fonds en euros est approprié au regard de la situation financière et de la capacité d'épargne dont vous nous avez fait part.

Important



Les éléments de ce document et que nous avons souhaité rappeler à votre attention constituent une synthèse uniquement des critères de profilage utilisés par LUCYA pour satisfaire ses obligations réglementaires, dans le cadre de son devoir de conseil, visant à s'assurer que le produit recommandé est approprié à votre situation personnelle et à vos besoins. Ils ne mentionnent pas intégralement les règles et critères qui nous permettent d'apprécier votre situation personnelle.

Vos réponses ont pour objectif de nous aider à déterminer votre attitude par rapport au risque et sur cette base, les types d'instruments financiers (et de risques sous-jacents) qui vous conviennent. Les réponses fournies ont ainsi une incidence directe sur la détermination du caractère approprié des actifs recommandés. Ces réponses sont analysées par nos outils informatiques et soumises, en cas de difficulté, d'anomalie ou d'incohérence, à l'intervention de nos conseillers.

LE PROFIL INVESTISSEUR « ÉQUILIBRÉ »¹

Notre conseil : le profil investisseur « Équilibré »

Le profil investisseur « Équilibré » se caractérise par l'allocation patrimoniale suivante :

Composition de votre contrat	La quote-part de fonds en euros représente entre 40 et 70% de vos investissements. Le solde est constitué de supports en unités de compte exposés aux marchés financiers ou immobiliers.
Part de supports en Unités de Compte (UC) cible	 <p>Entre 30 et 60% UC maximum</p>
Aide à l'investissement	 <p>1 2 3 4 5 6 7</p> <p>Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 1/7 et 5/7.</p>

Pourquoi nous estimons que le profil investisseur «Équilibré» est fait pour vous ?

Notre conseil est motivé par le fait qu'une allocation d'actifs de votre contrat dont le fonds en euros représente entre 40 et 70%, et dont le solde est investi sur les supports en unités de compte affichant un indicateur de risque compris entre 1 et 5, est cohérente avec votre situation personnelle et les besoins que vous exprimez, ainsi qu'avec votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte, dont vous nous avez fait part.

Pour information, un investissement très significatif sur des supports en unités de compte, d'une manière générale, est réservé à des investisseurs disposant d'une capacité d'épargne, de revenus ou d'un patrimoine importants, souhaitant épargner à moyen ou long terme, recherchant du rendement et acceptant en contrepartie de s'exposer à un risque de perte plus important que sur le fonds en euros et disposant d'une bonne compréhension et expérience des supports en unités de compte.

Portrait robot du profil investisseur « Équilibré »

Votre situation personnelle et familiale (dont notamment votre âge, le nombre d'enfants à votre charge ou votre régime matrimonial) est cohérente au regard d'un investissement réparti entre le fonds en euros (40% minimum) et les unités de compte (60% maximum).

■ Votre objectif en termes de recherche de performance et votre niveau d'acceptation d'amplitude de performance (de -10% à +10%) sont compatibles avec une allocation d'actifs dont la part en unités de compte, disposant d'un indicateur de risque d'au maximum 5, est comprise entre 30 et 60%.

■ Vous souhaitez conserver votre placement pour une durée d'au moins 5 ans, de sorte qu'un investissement sur les supports en unités de compte s'échelonnant de 30% à 60% est approprié à votre horizon de placement. Par ailleurs, votre tolérance face au risque de perte en capital permet un investissement dans de telles proportions sur les supports en unités de compte.

■ Vous souhaitez investir pour satisfaire des objectifs de moyen/long terme, ce qui est approprié au regard d'un investissement dont les supports en unités de compte représentent entre 30 et 60%.

■ Le degré d'aversion au risque dont vous nous avez fait part est approprié à un investissement jusqu'à 60% sur les unités de compte, notamment dans la mesure où vous estimez qu'une baisse des marchés plus importante que prévu ne vous poserait pas de problème, les marchés étant imprévisibles.

■ Vos connaissances en matière financière et votre expérience en matière d'investissement financier sont cohérentes avec un investissement exposé jusqu'à 60% maximum en unités de compte.

■ Un investissement réparti entre le fonds en euros (40% minimum) et les unités de compte (60% maximum) est approprié au regard de la situation financière et de la capacité d'épargne dont vous nous avez fait part.

Important

Les éléments de ce document et que nous avons souhaité rappeler à votre attention constituent une synthèse uniquement des critères de profilage utilisés par LUCYA pour satisfaire ses obligations réglementaires, dans le cadre de son devoir de conseil, visant à s'assurer que le produit recommandé est approprié à votre situation personnelle et à vos besoins. Ils ne mentionnent pas intégralement les règles et critères qui nous permettent d'apprécier votre situation personnelle.

Vos réponses ont pour objectif de nous aider à déterminer votre attitude par rapport au risque et sur cette base, les types d'instruments financiers (et de risques sous-jacents) qui vous conviennent. Les réponses fournies ont ainsi une incidence directe sur la détermination du caractère approprié des actifs recommandés.

Ces réponses sont analysées par nos outils informatiques et soumises, en cas de difficulté, d'anomalie ou d'incohérence, à l'intervention de nos conseillers.

LE PROFIL INVESTISSEUR « DYNAMIQUE »¹

Notre conseil : le profil investisseur « Dynamique »

Le profil investisseur « Dynamique » se caractérise par l'allocation patrimoniale suivante :

Composition de votre contrat	La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est réalisée sur des supports en unités de compte ayant un indicateur de risque élevé voire très élevé. La quote-part de fonds en euros peut être minoritaire voire inexistante.
Part de supports en Unités de Compte (UC) cible	
Aide à l'investissement	 <p>Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRI) est compris entre 3/7 et 7/7.</p>

Pourquoi nous estimons que le profil investisseur « Dynamique » est fait pour vous ?

Notre conseil est motivé par le fait qu'une allocation d'actifs de votre contrat significativement voire totalement investie sur les unités de compte ayant un indicateur de risque compris entre 3 et 7, est cohérente avec votre situation personnelle et les besoins que vous exprimez, ainsi qu'avec votre attitude à l'égard du risque et votre capacité de perte, dont vous nous avez fait part.

Le profil investisseur « Dynamique » se caractérise par un investissement majoritaire voire intégral sur les supports en unités de compte et par une faible proportion, voire une absence, de fonds en euros, dont le capital est sécurisé.

Pour information, un investissement très significatif sur des supports en unités de compte, d'une manière générale, est réservé à des investisseurs disposant d'une capacité d'épargne, de revenus ou d'un patrimoine importants, souhaitant épargner à moyen ou long terme, recherchant du rendement et acceptant en contrepartie de s'exposer à un risque de perte plus important que sur le fonds en euros et disposant d'une bonne compréhension et expérience des supports en unités de compte.

Portrait robot du profil investisseur « Dynamique »

Votre situation personnelle et familiale (dont notamment votre âge, le nombre d'enfants à votre charge ou votre régime matrimonial) est cohérente au regard d'un investissement significativement voire intégralement investi sur les unités de compte ayant un indicateur de risque compris entre 3 et 7.

- Votre objectif en termes de recherche de performance et votre niveau d'acceptation d'amplitude de performance (de -10% à +10%) sont compatibles avec une allocation d'actifs dont les unités de compte représentent entre 50 et 100%.
- Vous souhaitez conserver votre placement pour une durée d'au moins 8 ans, de sorte qu'un investissement quasi-exclusif voire exclusif sur les unités de compte, affichant un indicateur de risque de 3 minimum, est approprié à votre horizon de placement. Par ailleurs, votre tolérance face au risque de perte en capital permet un investissement aussi prépondérant sur les supports en unités de compte.
- Votre objectif d'investissement est de vous constituer un capital à long terme, ce qui est approprié au regard d'un investissement majoritairement voire intégralement réalisé sur les unités de compte disposant d'un indicateur de risque allant de 3 à 7.
- Le degré d'aversion au risque dont vous nous avez fait part est approprié à un investissement réalisé de façon quasi-exclusive, voire exclusive, sur les unités de compte, notamment dans la mesure où vous estimez qu'une baisse des marchés plus importante que prévue pourrait représenter une opportunité.
- Vos bonnes connaissances en matière financière et votre forte expérience en matière d'investissement financier, notamment sur des supports complexes et volatils, sont cohérentes avec une composition du portefeuille majoritairement voire intégralement exposée aux unités de compte.
- Une allocation d'actifs dont la part du fonds en euros est minoritaire voire absente au profit de supports en unités de compte disposant d'un indicateur de risque compris entre 3 et 7, est appropriée au regard de la situation financière et de la capacité d'épargne dont vous nous avez fait part.

Important

Les éléments de ce document et que nous avons souhaité rappeler à votre attention constituent une synthèse uniquement des critères de profilage utilisés par LUCYA pour satisfaire ses obligations réglementaires, dans le cadre de son devoir de conseil, visant à s'assurer que le produit recommandé est approprié à votre situation personnelle et à vos besoins. Ils ne mentionnent pas intégralement les règles et critères qui nous permettent d'apprécier votre situation personnelle.

Vos réponses ont pour objectif de nous aider à déterminer votre attitude par rapport au risque et sur cette base, les types d'instruments financiers (et de risques sous-jacents) qui vous conviennent. Les réponses fournies ont ainsi une incidence directe sur la détermination du caractère approprié des actifs recommandés. Ces réponses sont analysées par nos outils informatiques et soumises, en cas de difficulté, d'anomalie ou d'incohérence, à l'intervention de nos conseillers.

1. Adhérent(s)-assuré(s) (suite)

En signant le présent document, je certifie sincères et véritables mes réponses sur mon pays de résidence fiscale et sur FATCA. Je m'engage à informer AXA de tout changement éventuel de ma situation pouvant avoir un impact sur mes réponses. En complément, AXA se réserve la possibilité de demander tout justificatif exigé par la réglementation et je m'engage à le lui communiquer. En cas de changement de mon pays de résidence fiscale dans un pays autre que la France ou encore en cas d'absence ou de refus de réponse ou de non communication des justificatifs demandés, je suis informé(e) que mon contrat sera déclaré tous les ans par AXA France à l'administration fiscale française qui pourra transférer cette information vers un autre État membre de l'Union européenne ou vers un État ou territoire ayant conclu avec la France une convention permettant un échange automatique d'informations à des fins fiscales.

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Vie maritale Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)
Nombre d'enfants à charge :

Régime matrimonial : Régime légal/Communauté réduite aux acquêts Séparation de biens
 Communauté universelle Participation aux acquêts
 Communauté de meubles et acquêts

Adresse de la résidence principale :

..... Code postal :
Ville : Pays :

Adresse fiscale (si différente de l'adresse principale) :

..... Code postal :
Ville : Pays :

Montant des revenus annuels bruts du foyer : €

Patrimoine total du foyer hors immobilier : €

Dans le cas d'une adhésion conjointe :

Les termes « adhérent », « assuré », « je », « vous » utilisés dans la Notice désignent les co-adhérents assurés. Notamment toutes les demandes d'opérations à effectuer sur le contrat devront être signées par les deux co-adhérents. La co-adhésion est possible uniquement par des époux mariés sous un régime communautaire et les sommes investies doivent provenir d'un compte bancaire joint aux co-adhésion.

Précisez le dénouement du contrat : au premier décès au second décès⁽³⁾

2. Caractéristiques du contrat

Objectif et durée de contrat

Je déclare expressément adhérer à l'association d'assurés AXIVA dont le siège est situé 6 boulevard de Pesaro – 92000 Nanterre et qui me représentera auprès de son assureur partenaire, AXA France Vie. J'ai bien noté à cet égard que je serai invité(e) chaque année à participer à l'assemblée générale de l'association et à me prononcer sur les résolutions qui seront proposées à l'ensemble de ses adhérents.

Je déclare adhérer à LUCYA by AXA, contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative souscrit par AXIVA auprès de la société d'assurance sur la vie, AXA France Vie.

Objectif(s) d'adhésion : Projet immobilier
 Me constituer une réserve d'argent disponible
 Transmettre un capital à mon décès
 Protection du conjoint
 Préparer ma retraite
 M'assurer des revenus immédiats
 Me constituer un capital à long terme

Durée du contrat : La durée initiale du contrat est de **15 ans**.

Au-delà de cette durée initiale, le contrat pourra continuer à produire ses effets d'année en année par tacite reconduction, sans que ceci emporte novation conformément à la Notice.

Communication – Option « e-document »

J'opte pour l'information en ligne : en optant pour une relation dématérialisée, j'accepte de recevoir mes documents sur support électronique et je confirme ma volonté de poursuivre ma relation avec AXA de façon dématérialisée. Ces éditions seront disponibles sur mon Espace Client par Internet avec des identifiants et codes d'accès personnalisés. J'ai, à cette fin, renseigné ci-avant une adresse e-mail strictement personnelle, valide et m'engage à informer AXA de tout changement. La mise à disposition des documents me sera notifiée par e-mail. Je suis informé(e) que je peux modifier mon option « e-document » à tout moment de la relation et demander à recevoir sous format papier l'ensemble des communications à caractère contractuel (sauf dans le cadre d'un service fourni exclusivement en ligne).

Je n'opte pas pour l'information en ligne : je souhaite recevoir sous format papier l'ensemble des communications à caractère contractuel relatives à mon contrat.

(3) À noter qu'en l'absence de clause de préciput visant le contrat d'assurance vie ou de clause d'attribution intégrale au conjoint survivant, la moitié de la valeur de rachat du contrat sera intégrée dans l'actif de succession de l'époux qui décède en premier d'un point de vue civil. Ainsi, si le conjoint survivant souhaite conserver son contrat, il aura moins de droits sur les autres biens de la succession. D'autre part, si ses droits sont insuffisants pour conserver le contrat ou s'il choisit d'autres biens en premier qui rendent ses droits insuffisants pour conserver le contrat, il sera contraint de racheter partiellement voire totalement son contrat.

2. Caractéristiques du contrat (suite)

Versement initial

En cas d'investissement sur des supports adossés à des ETF, en Gestion libre comme en Gestion déléguée, des frais sur versements sont prélevés à hauteur de 0,10 % du montant investi. Aucun frais n'est appliqué sur les versements réalisés sur tout autre support.

En Gestion libre, le détail des supports ETF investis est identifié dans la colonne « supports sélectionnés » du tableau « Répartition du versement initial dans le cadre de la Gestion libre ».

En gestion déléguée, la part des supports ETF dans les orientations de gestion est indiquée dans le document intitulé « Liste des orientations de gestion référencées par l'assureur pour la Gestion déléguée ».

Montant brut de mon versement initial	€	(a)
Droit d'adhésion à AXIVA de 20 €	Pris en charge par AXA France Vie	
Quote-part du versement affectée au support en euros en Gestion libre	%	(b)
Montant investi sur le support en euros en Gestion libre	€	(c) = (a) x (b)
Quote-part du versement affectée au fonds Croissance en Gestion libre	%	
Montant investi sur le fonds Croissance en Gestion libre	€	

Exemple : pour un versement brut de frais de 25 000 € **(a)** dont 50 % affectés au support en euros **(b)**, **(c)** = 25 000 € x 50 % = 12 500 €.

Conformément aux conditions prévues dans la Notice, mon premier versement sera investi directement sur l'ensemble des supports sélectionnés et détaillés dans le tableau « Choix des supports en Gestion libre » :

	Ventilation (en €)	Ventilation (en %)
La ventilation de mon premier versement est :		
Gestion libre ⁽⁴⁾	€	%
Gestion déléguée ⁽⁴⁾	€	%
Total	€	100 %

Investissement direct

Ce versement est fait ce jour :

à partir du : Numéro de compte (IBAN) : _____

Nom du titulaire du compte :

Nom de la banque émettrice :

Adresse de la banque émettrice :

par : Prélèvement par mandat SEPA (renseigner le mandat de prélèvement SEPA joint au Bulletin d'adhésion)

Chèque à l'ordre d'AXA France Vie (au nom de l'adhérent, tiré sur une banque française domiciliée en France)

Nature de l'/des origine(s) des fonds :

Date du fait générateur : _____

Épargne sur vos revenus (absence fait générateur de trésorerie de -6 mois)

Vente d'un bien immobilier

Vente de parts sociales, de fonds de commerce ou de clientèle.

Précisez la société :

Vente de valeurs mobilières (SICAV, FCP, actions, obligations)

Perception d'un capital de contrat d'assurance vie ou de capitalisation

Vente d'un bien mobilier

Épargne salariale (participation, intéressement)

Versement de dividendes

Donation sous seing privé

Rachat d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Date d'effet du contrat racheté (précisez impérativement) : _____

Héritage ou donation notarié

Transfert de contrat

Gains au jeu

Épargne bancaire (liquidités, livret..)

Autre (précisez impérativement) :

En complément, l'assureur se réserve la possibilité de demander tout justificatif qui s'avérerait nécessaire afin de répondre à la réglementation.

(4) Vous pouvez, en montant en euros ou en pourcentage : ■ soit investir l'intégralité de votre épargne dans l'un de ces deux modes de gestion au choix ;
■ soit répartir librement votre épargne entre la Gestion libre et la Gestion déléguée.

En cas d'investissement sur la Gestion déléguée, le profil retenu devra être le même pour le versement initial et pour d'éventuels versements programmés. Seuls les profils de la Gestion déléguée Lucya sont éligibles aux versements programmés.

2. Caractéristiques du contrat (suite)

Gestion déléguée

Je déclare avoir pris connaissance du chapitre 2 « Les types de gestion » de la Notice prévoyant la possibilité d'opter pour la Gestion déléguée, et en approuve tous les termes sans exception, ni réserve.

Les frais de gestion supplémentaires convenus de l'orientation de Gestion déléguée choisie sont de 0,25% par an pour les supports en unités de compte.

J'opte pour la Gestion déléguée dans le cadre de mon versement initial et/ou de mes versements libres programmés. Je détermine, avec l'assistance et les recommandations de mon conseiller, conformément à mes besoins, mes exigences, mon horizon de placement et mon profil d'épargnant :

- l'orientation de gestion ;
- ainsi que la Société de gestion/Conseiller en investissement financier délivrant le conseil en investissement.

Je donne mandat à l'assureur qui l'accepte, conformément aux dispositions du Code des assurances, notamment les articles L 132-27-3 et L 132-27-4 et suivants, d'effectuer en mon nom et pour mon compte tout investissement à la suite de versements, ou toute modification de la répartition de l'épargne, entre les supports d'investissement figurant dans la Liste des supports en vigueur et gérés sous mandat et dans le cadre de l'orientation de gestion que j'ai choisie. L'assureur se réserve la possibilité d'appliquer ou non les recommandations de la société de gestion. Les profils d'allocations « Selection Live 2 », « Selection Live 5 » et « Selection Live 8 » répondent aux qualifications énoncées à l'article A 132-5-4 du Code des assurances.

Tableau de répartition cible des profils d'allocation selon les classes d'actifs :

		Profil d'allocation		
		Selection Live 2	Selection Live 5	Selection Live 8
Classe d'actifs	Actions ⁽⁶⁾	[10% à 35%]	[32,50% à 65%]	[63% à 70%]
	Obligations ⁽⁷⁾	[15% à 90%]	[0% à 62,5%]	[0% à 27%]
	Mixtes ⁽⁸⁾	[0% à 10%]	[0% à 15%]	[0% à 10%]
	Capital Investissement ⁽⁹⁾	0%	[0% à 10%]	[0% à 15%]
	Autres ⁽¹⁰⁾	[0% à 60%]	[0% à 40%]	[0% à 30%]
	Dont Monétaire ⁽¹¹⁾	[0% à 60%]	[0% à 40%]	[0% à 30%]
	Dont Immobilier ⁽¹²⁾	0%	[0% à 10%]	[0% à 15%]
	Dont Spéculatifs ⁽¹³⁾	[0% à 60%]	[0% à 40%]	[0% à 30%]
Caractéristiques	% minimum d'actifs à faible risque ⁽¹⁴⁾	≥ 50%	≥ 30%	≥ 20%
	% minimum d'OPC ⁽¹⁵⁾ investis en actifs non cotés et/ou éligibles au PEA/PME-ETI ⁽¹⁶⁾ et/ou de titres de sociétés de capital-risque ⁽¹⁷⁾ par versement	0%	4%	8%
	Horizon de placement	3 ans	4 ans	5 ans
	Niveau de risque (SRI) ⁽¹⁸⁾	3	4	4

(6) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en actions et titres assimilés (par ex ; bons de souscription d'actions (BSA), certificats d'investissement, etc.).

(7) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en titres de créance (par ex ; obligations, titres de créance négociables, etc.).

(8) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi tant en actions qu'en obligations, sans privilégier durablement l'un ou l'autre des instruments.

(9) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en titres de capital ou donnant accès au capital émis par des sociétés non cotées en bourse (par ex ; Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR), Sociétés de Capital-Risque (SCR), etc.).

(10) Catégorie composée de l'ensemble des OPC n'intégrant pas l'une des catégories précitées.

(11) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en instruments du marché monétaire et titres assimilés (par ex ; certificats de dépôt, bons du Trésor, etc.).

(12) Catégorie composée d'OPC dont l'actif est essentiellement investi en biens, droits réels et titres immobiliers et titres assimilés (par ex ; parts de Sociétés Civiles Immobilières (SCI), titres de Sociétés à Prépondérance Immobilière (SPI), etc.).

(13) Catégorie composée d'OPC qui ont pour objectif de générer un rendement positif quel que soit le contexte de marché, en mettant en œuvre des stratégies d'investissement relativement libres de contraintes. Cela signifie que le gestionnaire dispose d'une grande liberté pour choisir les actifs qu'il utilise. Cette catégorie inclut notamment les OPCVM de performance absolue, qui adaptent leur gestion en permanence pour atteindre leur objectif de rendement positif.

(14) Les supports à faible risque sont définis réglementairement comme des supports en unité de compte dont l'Indicateur Synthétique de Risque (SRI) est inférieur ou égal à 2 (sur une échelle de 1 à 7, le niveau 7 représentant les supports les plus risqués).

(15) Organisme de Placement Collectif.

(16) Il s'agit de supports en unités de compte constitués d'OPC principalement investis, directement ou indirectement, en actifs non cotés, tels que des supports de capital investissement (type FCPR - Fonds Communs de Placement à Risques) et/ou en certains titres éligibles au PEA/PME-ETI.

(17) Il s'agit de supports en unités de compte constitués de titres de sociétés commerciales françaises gérées par une Société de gestion de portefeuille et autorisées à utiliser la dénomination de « Sociétés de capital-risque ».

(18) Le niveau de risque correspond à l'indicateur de risque figurant dans le Document d'informations spécifiques de chaque profil d'allocation, en date du présent document. En raison de la variation de l'exposition des profils aux différentes catégories de supports, et de la volatilité de chacun des supports sous-jacents, l'assureur ne s'engage pas sur la valeur du niveau de risque, qui pourrait évoluer dans le temps.

2. Caractéristiques du contrat (suite)

Valeurs de rachat et cumul des versements (suite)

- **Le cumul des versements** est indiqué en euros et correspond **uniquement au versement initial. Il ne tient pas compte des éventuels versements complémentaires libres ou versements programmés.**
 - Les valeurs de rachat minimales correspondent à la part de la valeur de rachat au titre de la provision mathématique relative aux seuls engagements exprimés en euros.
 - Les valeurs de rachat sont calculées sous réserve qu'aucune autre opération que le prélèvement des frais de gestion n'ait été effectuée (notamment un rachat partiel, un arbitrage, un versement complémentaire).
 - Les valeurs de rachat n'intègrent pas non plus les prélèvements sociaux et fiscaux.
 - Sur le support en euros, ces valeurs de rachat sont calculées à compter de la 1^{re} année à partir du versement initial investi sur ce support. Elles ne tiennent pas compte de la valorisation minimale et de la valorisation complémentaire.
 - Pour le fonds Croissance, les valeurs de rachat sont calculées à compter de la 1^{re} année pour un nombre de parts générique initial de 100. Le nombre de parts n'intègre pas l'attribution éventuelle de parts supplémentaires au titre de la participation aux résultats techniques et financiers. Ces valeurs de rachat tiennent compte uniquement du prélèvement pour frais de gestion au taux équivalent journalier. Exemple de calcul pour la 1^{re} année : $99,30 \text{ PPD} = 100 \times (1 - 0,70 \%)$.
 - Sur les supports en UC, les valeurs de rachat sont données à compter de la 1^{re} année pour un nombre de parts générique initial de 100. Le nombre d'UC garanti n'intègre pas l'attribution de coupons ou dividendes des supports à distribution.
 - Ces valeurs de rachat tiennent compte du prélèvement pour frais de gestion au taux équivalent journalier pour le support en euros et les unités de compte de la Gestion libre et des frais de gestion et des frais de gestion supplémentaires au taux équivalent journalier pour les unités de compte de la Gestion déléguée.
Exemple de calcul pour la 1^{re} année sur le support en euros en Gestion libre : $C_1 = 10\,000 \text{ €} \times (1 - 0,70 \%) = 9\,930 \text{ €}$.
Exemple de calcul pour la 1^{re} année sur le support en UC en Gestion libre : $99,50 \text{ UC} = 100 \times (1 - 0,50 \%)$.
Exemple de calcul pour la 1^{re} année sur un support en UC ETF en Gestion libre : $99,40 \text{ UC} = 100 \times (1 - 0,50 \% - 0,10 \%)$.
Exemple de calcul pour la 1^{re} année sur le support en UC en Gestion déléguée : $99,25 \text{ UC} = 100 \times (1 - 0,50 \% - 0,25 \%)$.
Exemple de calcul pour la 1^{re} année sur un support en UC ETF en Gestion déléguée : $99,15 \text{ UC} = 100 \times (1 - 0,50 \% - 0,25 \% - 0,10 \%)$.
Exemple de calcul pour la 5^e année sur le support en UC de la Gestion libre donnant lieu à l'application d'une indemnité de rachat : $77,93 \text{ UC} = 98,01 \times (1 - 0,50 \% - 20 \%)$.
 - Si la quote-part de votre versement affectée aux supports en UC est nulle, les valeurs de rachat pour les supports en unités de compte exprimées ci-avant sont sans objet.
 - Si la quote-part de votre versement affectée au fonds Croissance est nulle, les valeurs de rachat pour le fonds Croissance exprimées ci-avant sont sans objet.
- La valeur de rachat du contrat correspond à la somme, à la date de valeur considérée pour le rachat :
- de l'épargne présente sur le support en euros ; et
 - de la contrevaaleur en euros du fonds Croissance obtenue en multipliant le nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part ; et
 - de la contrevaaleur en euros des supports en unités de compte obtenue en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte.

L'entreprise d'assurance ne s'engage que :

- **sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital ;**
- **sur le nombre de parts de provision de diversification, mais pas sur leur valeur (sous réserve de la valeur minimale de ces parts). La valeur de la provision de diversification est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

3. Observations

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Informations sur l'utilisation de vos données personnelles

Dans le cadre de votre relation avec une société du groupe AXA pour un contrat d'assurance, cette dernière va principalement utiliser vos données pour la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de celui-ci. Elle sera également susceptible de les utiliser (i) dans le cadre de contentieux, (ii) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (iii) afin de se conformer à une réglementation applicable, ou (iv) pour l'analyse de tout ou partie des données vous concernant collectées au sein du groupe AXA, éventuellement croisées avec celles de partenaires choisis, afin d'améliorer nos produits (recherche et développement), évaluer votre situation ou la prédire (scores d'appétence) et personnaliser votre parcours client (offres et publicités ciblées). **Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies seront exclusivement utilisées pour la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, ce à quoi vous consentez en le signant.**

Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL (normes pour le secteur de l'assurance) ou la loi (prescriptions légales).

Elles seront uniquement communiquées aux sociétés du groupe AXA, intermédiaires d'assurance, réassureurs, partenaires ou organismes professionnels habilités (comme AXA Banque) qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation de ces opérations. Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union européenne, le transfert est limité (i) aux pays listés par la Commission européenne comme protégeant suffisamment les données ou (ii) aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types proposées par la CNIL soit les règles internes d'entreprise du groupe AXA de protection des données (BCR). **Les données relatives à votre santé éventuellement recueillies ne seront communiquées qu'aux seuls sous-traitants habilités de la société avec laquelle vous avez signé votre contrat.**

Lors de l'adhésion de votre contrat, certaines questions sont obligatoires. En cas de fausses déclarations ou d'omissions, les conséquences à votre égard pourront être la nullité du contrat souscrit (article L. 113-8 du Code des assurances) ou la réduction des indemnités versées (article L. 113-9 du Code des assurances).

4. Informations sur l'utilisation de vos données personnelles (suite)

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrions ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre e-mail si vous nous avez écrit un courrier électronique). Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat.

Vous pouvez écrire à notre délégué à la protection des données pour exercer vos droits par e-mail (service.informationclient@axa.fr) ou par courrier (AXA France – Service Information Client – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex). En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL. Pour plus d'informations, consultez : www.axa.fr/donnees-personnelles.html.

Si je ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, je peux m'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL. Plus d'informations sur le site Internet : www.bloctel.gouv.fr.

5. Déclarations

Je déclare être pleinement informé(e) qu'AXA, en sa qualité d'organisme financier, est soumise aux obligations légales issues principalement du Code monétaire et financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (articles L. 561-1 et suivants du Code monétaire et financier) et que pour répondre à ses obligations légales, AXA met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières.

Je certifie sur l'honneur que les informations figurant dans le présent Bulletin d'adhésion sont sincères, véritables et conformes à la réalité et que les sommes qui sont ou seront versées par mes soins au titre de ce contrat ne proviennent pas d'une fraude fiscale ou de tout autre infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à 1 an et ne participent pas au financement du terrorisme.

Avant d'effectuer mon premier versement, je reconnais, par le présent récépissé, avoir reçu un exemplaire du présent Bulletin d'adhésion, de la Notice ainsi que ses annexes (notamment la Liste des supports réf. **9 8 1 0 4 4**) et j'en ai pris connaissance.

(Compléter impérativement le jour, le mois et l'année ci-dessus conformément à la référence indiquée en page 1 de la Liste des supports en vigueur transmise)

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du/des Document(s) d'Informations Clés (DIC), Prospectus ou Fiche(s) présentant les caractéristiques principales des unités de compte sélectionnées dans le cadre de la Gestion libre.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du Document d'Informations Spécifiques en cas de choix de la Gestion déléguée.

J'ai également été en mesure de prendre connaissance de l'intégralité des documents relatifs aux supports proposés dans la « Liste des supports » en vigueur référencée ci-dessus.

Je prends également note que ces documents sont par ailleurs disponibles sur le site Internet assurancevie.com et qu'ils me seront également remis par leur dépôt, dès la conclusion du contrat, sur mon Espace Client.

Pour les Organismes de Placement Collectif (OPC) de droit français, les Documents d'Informations Clés (DIC), les Prospectus visés par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et/ou les Règlements/Statuts sont également disponibles sur le site Internet de l'AMF à l'adresse suivante : <https://www.amf-france.org/>.

Un Document d'informations clés élaboré par AXA France correspondant au contrat que je m'appête à souscrire m'a été remis en temps utile, conformément au règlement délégué (UE) 2017/653 de la commission du 8 mars 2017.

Dans le cas où j'ai choisi un support en unités de compte ou une orientation de gestion pour lesquels les dispositions spécifiques liées à l'investissement ont été détaillées dans un avenant à la Notice : je reconnais, par le présent récépissé, avoir préalablement reçu un exemplaire de cet avenant, en avoir pris connaissance et l'accepter totalement. Je prends, notamment, acte que cet investissement doit respecter les conditions indiquées dans ledit avenant. La signature du présent document en vaut récépissé et acceptation.

J'ai noté que l'investissement sur des supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

L'adhérent peut renoncer au présent contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter du moment où il est informé que le contrat est conclu.

L'adhérent est informé que le contrat est conclu à la date de signature du Bulletin d'adhésion. Ce délai est, pour les adhérents de bonne foi, prorogé jusqu'à la remise effective de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'adhésion et, en tout état de cause, dans la limite de 8 ans à compter de la date à laquelle il est informé que le contrat est conclu. La renonciation entraîne le remboursement intégral des primes versées, mettant fin à l'ensemble des garanties. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception envoyée à l'adresse suivante : AXA Wealth Services – Service Client – 17 rue Euler – CS 10104 – 33701 Bordeaux-Mérignac Cedex. Elle peut être rédigée suivant le modèle de lettre suivant : « Je soussigné(e), M. Prénom Nom Adresse déclare renoncer à mon contrat LUCYA by AXA n°, pour lequel j'ai versé €, en date du Fait à, le (Signature) ».

6. Date et Signature(s)

Fait à, le (Compléter impérativement la date)

Signature du premier adhérent-assuré
précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du second adhérent-assuré (le cas échéant)
précédée de la mention « Lu et approuvé »

AXIVA
association d'assurés



ANNEXE AU BULLETIN DE SOUSCRIPTION / BULLETIN DE VERSEMENT COMPLEMENTAIRE

SOUSCRIPTEUR

M. Mme Mlle

Nom _____

Prénoms _____

Date de naissance ____/____/____

CO-SOUSCRIPTEUR (le cas échéant)

M. Mme Mlle

Nom _____

Prénoms _____

Date de naissance ____/____/____

CONTRAT

Nom du Contrat : **LUCYA by AXA**

Numéro de Contrat _____

Montant total du versement net de frais sur versement (en €) : _____ (minimum de 10 000€/maximum de 100 000€), désigné ci-après « Versement »

Part du versement investie en unités de compte hors supports d'attente ⁽¹⁾ (en %) : _____ (minimum de 45%)

Montant du Versement investi sur le support en euros (en €) : _____

Ci-après dénommé « Contrat ».

I. CONDITIONS DEROGATOIRES

Les conditions définies ci-dessous sont accordées à titre exceptionnel et sont valables uniquement pour ce Versement, sous réserve qu'à la date de réception du dossier complet par la Compagnie (bulletin de souscription/bulletin de versement complémentaire et présent document signés, règlement correspondant et tout autre document nécessaire à la souscription/demande de versement complémentaire) :

- L'offre de conditions dérogatoires soit toujours en vigueur (date de fin de validité de l'offre : 31/05/2026) et que
- Le minima de revalorisation, défini ci-dessous, soit inférieur au taux maximum permis par la réglementation (Article A132-3 du Code des Assurances).

En cas d'évolution de la réglementation, la Compagnie pourra être contrainte de refuser -sans préavis et avec effet immédiat- toutes les affaires parvenues (dossier complet) à compter de cette évolution.

II. MODALITES DE CALCUL DU BONUS

Le Versement devra être effectué en une seule fois et non pas en versements successifs. Le Versement ne doit pas être issu d'un transfert PACTE et rachats/souscriptions réalisés au sein d'AXA. Cette campagne de bonus prend effet à compter du 17/11/2025.

Par dérogation à vos dispositions contractuelles, l'assureur s'engage à revaloriser à compter du 01/01/2026, en lieu et place de la revalorisation minimale prévue sur le support en euros de votre Contrat, la part du Versement investi sur ledit support pour les exercices civils (dénommé ci-après exercice) 2026 et 2027 :

- à un taux égal au taux de participation aux bénéfices définitif du support en euros de votre Contrat ⁽³⁾ du 31/12/2026 pour l'exercice 2026 et du 31/12/2027 pour l'exercice 2027 majoré d'un bonus de 1,85%. ⁽²⁾

L'épargne revalorisée se verra ainsi appliquer les conditions de valorisation telles que prévues dans votre Contrat.

III. CONDITIONS D'ATTRIBUTION, MODALITES D'AFFECTATION DES BONUS

En cas de réorientation d'épargne de la part du Versement investie sur des supports en unités de compte vers le fonds Croissance ou le support en euros avant le 31/12 de chaque exercice, les conditions dérogatoires précitées ne seront pas appliquées. L'épargne investie sur le support en euros bénéficiera alors de la participation aux bénéfices dans les conditions prévues à votre Contrat.

En cas de demande d'avance ou de rachat(s) sur le contrat avant le 31/12 de chaque exercice, seule l'épargne correspondant au Versement déduction faite du montant des rachats ⁽⁴⁾ et des avances (y compris intérêts) bénéficiera des conditions dérogatoires précitées.

(1) Support « AXA COURT TERME AC » (CODE ISIN : FR0000288946) ou support « AXA COURT TERME I » (CODE ISIN : FR0010956581) ou autre support d'attente référencé.

(2) : ce taux s'entend avant prélèvement de tous impôts, taxes et contributions éventuelles

(3) : nets de frais de gestion et des dotations aux provisions, réserves légales et réglementaires

(4) : bruts de prélèvements fiscaux et sociaux

L'épargne investie sur le support en euros ayant fait l'objet de l'avance ou du rachat ne bénéficiera pas de ces conditions dérogatoires et se verra appliquer les conditions de valorisation telles que prévues dans votre Contrat.

Les bonus seront affectés au contrat au plus tard respectivement les 31/03/2027 et 31/03/2028 pour les exercices 2026 et 2027, en dates de valeur respectives du 31/12/2026 et 31/12/2027.

En tout état de cause, la revalorisation définitive du support en euros au titre d'un exercice inclut la revalorisation attribuée quotidiennement à l'épargne gérée sur ce support.

IV. EFFETS DE LA SIGNATURE DE CETTE DEMANDE

Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions indiquées dans la présente annexe, et qu'il les accepte. Cette demande, une fois signée, a valeur d'annexe à votre Contrat. Nous vous invitons à conserver ce document avec les autres documents contractuels relatifs à votre Contrat.

Fait à : _____ le : _____

Signature(s) précédée(s) de la mention « **Lu et Approuvé** » :

Le souscripteur

Le Co-souscripteur (le cas échéant)

